

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelle bonification de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) 2020-2022 de la Baie-James et lancement du troisième appel à projets du volet 3

Chibougamau, le 14 décembre 2021 – Tourisme Baie-James est fier d'annoncer une nouvelle bonification de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) de la Baie-James 2020-2022, par une contribution financière de 100 000 \$ provenant directement de l'association touristique régionale. Les partenaires profitent également de l'occasion pour lancer le troisième appel à projets du volet 3.

Le volet 3 de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) vise à soutenir et stimuler le développement, le renouvellement et la structuration de l'offre touristique de la région touristique de la Baie-James.

Catégories de projets admissibles :

- Attractions, activités et équipements;
- Études;
- Structuration de l'offre touristique régionale;
- Hébergement;
- Festivals et événements;
- Services-conseils;
- Développement numérique d'une entreprise.

Pour le troisième appel à projets, de **nouvelles conditions minimales de recevabilité sont exigées** :

- Le promoteur doit démontrer qu'il a fait d'autres recherches de financement pour le projet (inclure les lettres de refus et les lettres d'acceptation des autres partenaires);
- Le promoteur doit obligatoirement avoir tenu une rencontre un membre du comité de gestion pour présenter son projet avant que celui-ci soit déposé officiellement, et ce, au moins une semaine avant la fin de l'appel à projets.

En date d'aujourd'hui, les sommes restantes dans l'enveloppe de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) de la Baie-James 2020-2022 qui se termine le 31 mars 2022 représentent approximativement 190 000 \$.

Pour cet appel à projets, le comité de gestion utilisera la **pertinence touristique** comme critère principal de sélection. Pour démontrer une pertinence touristique, le projet doit :

- Contribuer à l'accroissement des recettes touristiques de la région;
- Contribuer à la génération de nuitées et/ou la prolongation de la durée des séjours;
- Renforcer la notoriété et le pouvoir d'attractivité de la région (motive les déplacements);
- Contribuer à la structuration de l'offre touristique, notamment par une stratégie de forfaitisation;
- Atténuer les écarts de saisonnalité en prolongeant la saison touristique ou en permettant à l'entreprise de devenir une destination quatre-saisons.

Il est à noter que les projets provenant des secteurs de la restauration, du commerce de détail, de l'accueil, de la signalisation touristique, des jeux de hasard et de la vente et consommation d'alcool ne sont pas admissibles.

L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable (subvention) dont le pourcentage maximal accordé au projet d'un organisme à but lucratif (OBL) est de 75 % et de 90 % pour un organisme à but non lucratif (OBNL). Une mise de fonds minimale de 10 % est demandée et le cumul d'aides gouvernementales des projets ne peut dépasser 90 %.

Il est à noter que ces taux d'aide financière sont une limite à ne pas dépasser. Le comité de gestion peut revoir le montant de l'aide financière à la baisse selon l'analyse du projet et les sommes restantes dans l'enveloppe.

Les documents nécessaires au dépôt d'une demande d'aide financière sont disponibles sur le [site web de Tourisme Baie-James](#).

La date limite du troisième appel à projets du volet 3 est le 28 janvier 2022 à 16 h 30

Un dossier incomplet à la date limite ne sera pas traité par le comité de gestion.

Pour plus d'informations, veuillez contacter madame Isabelle Milord, directrice générale au 418 748-8140, poste 222 ou par courriel : imilord@tourismebaiejames.com.

Rappelons que le ministère du Tourisme a annoncé l'attribution d'une enveloppe de 483 000 \$ à Tourisme Baie-James dans le but de soutenir des projets de développement de l'offre touristique d'entreprises situées à la Baie-James qui subissent les effets de la pandémie. Les sommes allouées sont disponibles par le biais de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) de la Baie-James 2020-2022. Tourisme Baie-James est également fier de compter sur l'appui financier de la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) et de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre de cette entente.

-30-

Informations :

Isabelle Milord, directrice générale
Tourisme Baie-James
418 748-8140, poste 222